

Tanzanie

Edward Porokwa

La Tanzanie se compose d'un nombre de groupes ethniques allant de 125 à 130, qui se rangent dans les quatre grandes catégories linguistiques d'Afrique Noire que sont les Bantou, les Couchites, les Nilo-Hamites et les San. Bien qu'il soit possible qu'il y ait davantage de groupes qui s'identifient eux-mêmes comme des peuples autochtones, il ressort de l'actualité de ces dernières années que quatre groupes ethniques ont clairement organisé leurs combats autour du concept et du mouvement des peuples autochtones. Ceux-ci sont respectivement les chasseurs-cueilleurs : Akiye et Hadzabe d'un côté ; et les pasteurs Barabaig et Maasaï de l'autre. Les chiffres précis relatifs au nombre d'habitants chez ces populations sont difficiles à avancer dans la mesure où les groupes ethniques en tant que tels ne sont pas inclus dans les recensements. Malgré tout, l'on estime la population maasaï de Tanzanie à 430.000 personnes¹; celle du groupe des Datoga dont font partie les Barabaig, à 87.978 ; celle des Hadzabe à 1000²; et enfin celle des Akiye à 5.268. Leurs modes de vie ont beau être très divers, ces quatre groupes ont en commun d'avoir un fort attachement à leur terre, à des identités puissamment spécifiques, une grande vulnérabilité et marginalisation. Ils font aussi l'expérience de mêmes problèmes liés à une forte insécurité foncière, à la pauvreté et à une représentation politique inadaptée.

La Tanzanie a voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones en 2007, mais ne reconnaît pas l'existence en son sein de peuples autochtones. Il n'y a par conséquent à ce jour aucune politique ou législation à l'échelon national sur cette question. Bien au contraire, fleurit toujours plus un grand nombre de projets, stratégies et programmes ne reflétant absolument pas les intérêts des peuples autochtones en termes d'accès à la terre et aux ressources naturelles, de services sociaux de base et de justice, et dégradant toujours davantage l'environnement politique de plus en plus hostile aux pasteurs et aux chasseurs-cueilleurs.

Avec le nouveau gouvernement en place : y a-t-il du mieux pour les peuples autochtones ?

Un nouveau gouvernement a été mis en place en 2015, nourrissant de grandes attentes de la part d'une majorité de Tanzaniens, en particulier qu'une nouvelle aube se lèverait à cette occasion pour les pauvres et les communautés marginalisées du pays. La majeure partie des Tanzaniens (incluant les peuples autochtones) était en effet très optimistes quant à l'émergence d'une nouvelle ère susceptible de mettre un terme aux atrocités, entre autres les évictions, la corruption et la marginalisation des pauvres. Cependant, après à peine quelques mois, les peuples autochtones ont dû déchanter, se retrouvant une fois encore victimes des actions gouvernementales. Depuis janvier 2016, les peuples autochtones n'ont perçu aucun changement dans leur situation et, pis encore, ils ont même dû faire face à de plus grandes violations de leurs droits fonciers, avec entre autres leurs évictions un peu partout dans le pays.



1 Vilima Vitatu Village 2 Mvomero District 3 Hadzabe Community Forest Reserves

Des attaques « ethniques » à l'encontre des peuples autochtones dans la Région de Morogoro

Les peuples autochtones de Tanzanie ont continué de souffrir de violations des droits de l'homme. En 2016, de telles violations ont eu pour théâtre Loliondo, Kilosa, Kilombero, Ulanga, Mbarali, Hanang et Meatu.

La situation des droits de l'homme des populations pastorales de la Région de Morogoro est passée de mauvaise à très mauvaise entre la fin de Décembre 2016 et le début de 2017 lorsque les peuples autochtones ont été évincés des districts de Kilosa, Mvomero et Morogoro Vijijini. Cette situation a suivi l'opération d'éviction décidée en Décembre 2016 par le Préfet Régional de Morogoro, le Ministre de l'Intérieur et les préfets de la région.

Les attaques lancées contre les populations pastorales de la Région de Morogoro prennent différentes formes. Globalement, l'opération en cours est destinée à réduire de force la quantité de bétail de la région. Cela a débuté en 2016. Dans les districts de Kilosa et de Mvomero, des chefs de village et des préfets ont obligé les pasteurs à réduire leurs nombres de têtes de bétail afin de diminuer les conflits entre pasteurs et agriculteurs. Pour justifier cette mesure, le gouvernement s'est servi de la Loi N° 13 de 2010 sur

l'Identification, l'Enregistrement et la Traçabilité du Bétail (*Livestock Identification, Registration and Traceability Act*), en faisant un usage très particulier des passages très problématiques de la Loi, tels que la Section 6. Celle-ci oblige les propriétaires de bétail à conserver des registres de toutes leurs têtes et de les fournir à divers organismes administratifs situés à de lointaines distances de leurs lieux d'habitation. De même, la Section 6 contraint les pasteurs à une vie sédentaire avec leurs troupeaux, même en périodes de sécheresse, ce qui empêche sérieusement leur mobilité indispensable à leurs stratégies d'adaptation. Les pasteurs touchés par ces mesures ont manifesté un puissant tollé et manifesté leur désaccord auprès du Ministre de l'Elevage. Dans une lettre en date du 28 Octobre 2016 dont la référence est : QA 108/509/105, le Ministre a demandé aux autorités des deux districts en cause de stopper le marquage du bétail pour permettre d'identifier de meilleurs moyens de résoudre les conflits. Mais en dépit de cette position ministérielle, les autorités de ces deux districts ont continué d'attaquer les populations pastorales avec les mêmes motifs.

D'autres tensions et conflits dans la région entre pasteurs et agriculteurs sont en augmentation, et ils sont certainement alimentés par les a-priori très négatifs qui existent à l'encontre des pasteurs depuis très longtemps. Le 31 Décembre 2016, le Préfet Régional de Morogoro et le Préfet du District de Kilosa se sont rendus au village de Parakuyo (un village pastoral situé dans le District de Kilosa) et ont déclaré que les pasteurs maasaï étaient des criminels et qu'on devait les pacifier en les évinçant.

Des pasteurs maasaï ont également été attaqués par des foules en colère, excitées principalement par des motocyclistes qui les accusaient d'avoir tué l'un de leurs collègues. La police a établi un peu plus tard que l'homme en question avait été tué par trois hommes dont nul d'entre eux n'était maasaï.

Identification et enregistrement du bétail à Morogoro et dans les Régions Côtières

Comme il a été mentionné ci-dessus, le gouvernement a mis en application en 2016 une procédure d'identification et d'enregistrement du bétail, basée sur la Loi N° 13 de 2010 sur l'Identification, l'Enregistrement et la Traçabilité du Bétail dans les districts de Morogoro Rural, Kilosa, Mvomero, Kilombero et Ulanga. Selon le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Pêches, l'objectif poursuivi était d'obtenir des données statistiques fiables sur le bétail en termes d'enregistrement, de naissances, de mortalité et de vaccinations ; d'améliorer le contrôle des principales maladies animales ; de réduire les vols de bétail ; d'accroître l'exportation de produits animaliers tels que la viande et les peaux ; d'améliorer les programmes de reproduction ; de promouvoir la traçabilité des animaux et de mettre à disposition une procédure unique d'identification requise par la gestion moderne au quotidien des têtes de bétail. Cette action a été entreprise avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation (FAO), qui procure un soutien financier et l'assistance technique destinée à faciliter le développement, la réalisation sur mesure et la mise en service de la base de données informatique du Système Tanzanien d'Identification et de Traçabilité du Bétail (TANLITS), en phase avec les standards internationaux. Jusqu'à présent, la FAO a déboursé un montant de 475.000 Dollars américains pour un projet intitulé : TCP/URT/3303- « *Soutien pour le Développement du Système Tanzanien d'Identification et de Traçabilité du Bétail* ».

Les populations pastorales s'y sont opposées dès le début de l'exercice. Ils ont déclaré qu'il n'y a guère eu de leur part ni engagement ni participation. Leurs principaux griefs furent qu'en cas de mise en application effective, la Loi limiterait sérieusement leurs possibilités de vendre et d'exporter leurs animaux. De façon significative, les pasteurs voient l'exercice en cours comme une tentative de les évincer, de réduire leurs troupeaux et par conséquent de saper leur mode de subsistance dans son ensemble, dans la mesure où chaque éleveur n'est autorisé à enregistrer que 50 têtes de bétail et doit se débarrasser du reste. Suite à une sérieuse campagne et aux réclamations orchestrées par les pasteurs, l'exercice a été arrêté et aucune solution durable n'a été trouvée pour le moment.

Sécheresse et conflits

Une grave et longue sécheresse a durement frappé la Tanzanie en 2016 et au début de 2017. La situation générée dans les zones arides est tout à fait désastreuse. C'est tellement sec que le bétail est en train de succomber. Contrairement aux autres parties du continent africain, seuls les animaux domestiques sont dans cette situation de mortalité avancée. Jusqu'à présent, la faune sauvage a été épargnée. Les rapports sur les animaux mourant de faim affluent et sont devenus l'ordre du jour. Le nombre exact de têtes de bétail ayant succombé à l'échelle nationale ne sera peut-être jamais connu. La mort du bétail et les pertes encourues par les populations pastorales demeureront pour elles et pour de longs mois à venir un redoutable cauchemar. Le manque d'accès aux zones pâturables, en particulier sur les terres à la propriété contestée à la périphérie des zones protégées, a accru les effets négatifs de la sécheresse, avec la stratégie étatique utilisant la force pour évincer les pasteurs de tels territoires qui, normalement, sont exploitées comme des « zones de replis » en périodes de sécheresse.

Il a par conséquent été difficile pour les peuples autochtones d'appliquer leurs stratégies d'adaptation en raison des restrictions gouvernementales quant à leur mobilité. Et, lorsque la sécheresse atteint des pics, les peuples autochtones se retrouvent dans une situation de plus en plus désespérée. Les pasteurs en panique mais aussi les agriculteurs se retrouvent pris à la gorge les uns contre les autres dans la mesure où ils sont placés en compétition pour des ressources aussi fondamentales que la terre et l'eau. Dans certains districts, ces conflits ont occasionné des pertes humaines. Et, sans surprise, les doigts accusateurs se sont pointés sur d'innocents pasteurs.

Eviction en raison de l'Aéroport de Kilimandjaro

Les projets d'élargissement de l'Aéroport de Kilimandjaro d'un territoire actuel de 460 hectares à près de 12.000 hectares conduiront à l'éviction forcée de plus de 20.000 villageois, principalement des pasteurs maasaï, avec près de 100.000 têtes de bétail, de sept villages jouxtant l'aéroport. La terre, incluant la propriété sur laquelle se situe l'aéroport aujourd'hui, a été une terre maasaï depuis des temps immémoriaux. Quand la construction de l'aéroport a débuté, à la fin des années 1960, la communauté a perdu 460 hectares de pâturages, qui sont actuellement clos de barrières. Le gouvernement n'a jamais recherché, et encore moins obtenu, « *de consentement libre, préalable et documenté* »³ de la part des pasteurs maasaï, avant d'édifier l'aéroport sur leur terre ancestrale. Comme de bien entendu, les Maasaï ont résisté. Le Président Julius Nyerere a,

à l'époque, fait appel à un médiateur maasaï hautement respecté dans la communauté, et celle-ci a finalement accepté de quitter leur terre pour faire la place à l'aéroport⁴.

La Loi sur l'Accession Foncière N° 47 de 1967 a clairement mis en place des procédures menant à l'acquisition de terres. L'Article 11 (1) stipule qu'un dédommagement adéquat doit être attribué. *Mais aucune compensation n'a été payée aux Maasaï en contrepartie.*

L'Article 11 (2) insiste quant à lui sur le fait qu'une terre alternative d'une même valeur et d'une même taille doit en ce cas être allouée. *Aucune terre de la sorte n'a été donnée aux Maasaï.* Et pourtant, aujourd'hui, pour justifier l'éviction des pasteurs de 12.000 hectares de leurs terres pour l'agrandissement de l'aéroport, le gouvernement a recours à toutes sortes de stratagèmes de propagande, incluant l'allégation selon laquelle les Maasaï se sont introduits sans autorisation dans la région convoitée. Les Maasaï ont habité cette terre depuis des temps immémoriaux. *Endoinyo oo Ilmoruak* (« la Colline des Vénérables Sages ») est située à 30 minutes de voiture de l'Aéroport de Kilimandjaro. Pour les Maasaï, ce lieu est un endroit sacré de la plus haute importance, et le Professeur Issa Shivji le décrit comme suit :

« Cette zone est considérée par les Maasaï du Kenya et de Tanzanie comme un lieu de culte au sein de laquelle, chaque sixième ou septième année, des centaines de représentants de la communauté appartenant à divers groupes se rencontrent pour la célébration de toute une série de cérémonies religieuses et culturelles autour de l'intronisation des jeunes générations à l'âge. De telles cérémonies durent entre un et deux mois. »⁵

Le Professeur Shivji ajoute : *« Les Maasaï croient que cette région sacrée est le lieu où vécut ' Naiterokop ', la « Femme-Mère » à l'origine de l'existence même de la communauté maasaï »*

Le plus haut mont hors de toute chaîne de montagnes au monde, le Kilimandjaro, est appelé *Oldoinyo Oibor* en langue Maa, ce qui signifie « La Montagne Blanche ». Le Mont Meru, non loin de là, est appelé *Oldoinyo Orok*, signifiant « La Montagne Noire ». D'autres lieux autochtones en langue Maa sont innombrables.

En droit, la terre en question est une terre villageoise. Les sept villages situés sur la terre en litige ont été enregistrés conformément à la Loi N° 21 de 1975 sur les Villages *Ujamaa* (Enregistrement, Désignation et Administration). La Loi avait fait de chaque village une entité responsable de ses fonctions administratives de gouvernement local et de ses fonctions commerciales, jusqu'à nos jours exercées par des coopératives. Chaque villageois était automatiquement membre de cette organisation. L'Enregistreur des Villages⁶ a plus tard enregistré ces sept villages en entités relevant de la Loi N°7 sur le Gouvernement Local (Autorités de District) de 1982. Ledit enregistrement confère au *« Conseil de village, juridiction pour exercer son autorité à l'intérieur des frontières de la zone enregistrée »*.⁷

La Section 7 de la Loi N°5 de 1999 sur le Foncier Villageois définit sans aucune ambiguïté la terre des villages en question. Selon la Section 7, un certificat foncier est immatériel. Cette section souligne plus loin que la terre villageoise inclut :

7) (C) la terre dont les frontières ont été tracées et reconnues en tant que terre villageoise conformément à toute loi ou procédure administrative en vigueur avant que cette Loi ne les remplace, si la procédure administrative a été menée en accord avec n'importe quelle loi statutaire ou basée sur des principes généraux de droit coutumier applicable en Tanzanie, et si le bornage a été approuvé officiellement ou non.

Loliondo, une fois encore au cœur d'un dilemme

De nombreux médias se sont fait l'écho de l'éviction des Maasaï en 2016 de leurs villages légalement enregistrés dans le nord de la Tanzanie. Les évictions ont eu lieu dans les villages situés au cœur d'un périmètre de 1500 Km² afin de permettre au gouvernement d'établir une Zone Contrôlée de Faune Sauvage (*Game Controlled Area - GCA*). Ces terres villageoises sont saisonnièrement utilisées par la Firme Coopérative Ortello (*Ortello Business Cooperation - OBC*) pour la chasse. Cette société demande d'en avoir l'usage exclusif à cette saison-là. OBC a tenté maintes et maintes fois de convaincre le gouvernement de leur allouer les 1.500 Kilomètres carrés de terres villageoises pour une durée supérieure à 20 ans, mais, finalement, elle n'a pas atteint son but en raison d'une vaste campagne de sensibilisation à l'échelle nationale et internationale. Le conflit est en gros connu pour les violations des droits de l'homme qu'il a engendrées en 2008, en particulier lorsque leurs maisons furent incendiées et des membres de la communauté torturés et traités de façon inhumaine et dégradante.

Durant de nombreuses années, la communauté maasaï et leurs représentants ainsi que des organisations de droits de l'homme se sont très largement opposés à l'échelle internationale à ce plan concocté pour s'approprier les 1.500 Kilomètres carrés de terre. Cette opposition a conduit le Premier Ministre de l'époque, Mizengo Kayanda Peter Pinda, à se rendre en 2013 à Loliondo, où il rassura les villageois maasaï en leur réaffirmant que cette terre leur appartenait en tant que villages, et que le gouvernement était en quête de solutions équitables pour équilibrer les intérêts en présence, à la fois les leurs et ceux des investisseurs. Cette visite a permis de désamorcer le conflit, du moins jusqu'en 2016 où une nouvelle demande d'expulsion vit le jour de la part du Ministère des Ressources Naturelles et du Tourisme. Les Maasaï se sont de nouveau soulevés pour s'opposer à cette annonce et requérir le soutien à l'échelle nationale et internationale. Etant donné que cette terre leur appartient, le gouvernement s'avança avec une nouvelle approche. Selon celle-ci, ils préconisèrent d'impliquer les villageois dans la discussion sur la façon d'exploiter les 1.500 Kilomètres carrés de terre. Le Premier Ministre, Kasim Majaliwa a rendu visite à Loliondo au début de décembre 2016, où il avait demandé au préfet Régional d'Arusha, Mrisho Gambo, de présider les débats.

Toute la situation repose sur la peur, à partir du moment où les pasteurs craignent de perdre leur terre, le gouvernement demandant en effet que toute la zone devienne une Zone Contrôlée pour la Faune Sauvage (GCA). Si cela devait advenir, conformément à la législation en vigueur, toute activité humaine y serait prohibée, empêchant par conséquent les pasteurs maasaï d'y demeurer et de continuer d'utiliser leur terre. Tandis que le gouvernement insiste pour établir une GCA, les représentants de la communauté estiment qu'il serait préférable d'établir à la place une Zone de Gestion de la Faune Sauvage (*Wildlife Management Area - WMA*), considérée comme un moindre mal, dans la mesure où la communauté serait alors susceptible de requérir une part de contrôle sur la zone – ceci en dépit du fait que dans bien d'autres WMA du pays, il est également à déplorer des violations de droits de l'homme.

Le conflit foncier en cours à Vilima Vitatu

Le conflit foncier de Vilima Vitatu implique la communauté autochtone des Barabaig occupant le territoire de Maramboi et plus précisément le village de Vilima Vitatu dans le District de Babati, inséré dans la Région de Manyara. En 2003, le village de Vilima Viatu a été intégré dans la Zone de Gestion de la Faune Sauvage (WMA) appelée la WMA de Burunge. Le peuple autochtone des Barabaig au sein de ce village a estimé que l'acquisition de leur terre villageoise en vue de la création de la WMA était illégale dans la mesure où elle n'avait pas suivi les procédures requises par la Loi Foncière Villageoise, et il a par conséquent porté l'affaire devant la justice en 2007 contre le Conseil Villageois de Vilima Vitatu et les responsables de la WMA de Burunge. La terre contestée était exploitée par les pasteurs en particulier pour la reproduction de leur mode vie pastoral et leurs campements. Plusieurs tribunaux ont rendu des décisions favorables au gouvernement local du village de Vilima Vitatu ainsi qu'au WMA de Burunge. Les pasteurs Barabaig ont alors porté leurs griefs devant la Cour d'Appel de Tanzanie, et en 2016, celle-ci ont cette fois rendu leurs conclusions en leur faveur. La Cour d'Appel a fondé sa décision sur le fait que le Conseil Villageois n'avait pas apporté la preuve que les plaignants avaient été consultés et avaient consenti à ce que leur terre soit rattachée au WMA. La Cour a requis que lui soient remises les minutes des réunions où les Barabaig étaient supposés avoir donné leur approbation pour que leur terre soit annexée et incluse dans le WMA, mais le Conseil Villageois n'a pu lui procurer les documents demandés. En conséquence, la Cour en a conclu que les pasteurs Barabaig n'avaient pas apporté leur *Consentement* nécessaire pour permettre à leur terre de se transformer en une WMA. En résumé, la décision de 2016 de la Cour d'Appel déclare comme il suit :

« En l'absence d'aucun rapport retraçant les réunions des 11-12-1999 et 14-12-1999, il est juste de dire qu'il n'existe aucun fondement matériel à partir duquel nous pourrions déduire en toute logique que l'allocation de la terre en question a été réalisée en accord avec la loi stipulée ci-dessus. En d'autres termes, il n'y a rien qui puisse montrer que le Conseil Villageois et l'Assemblée Villageoise ont été impliqués dans cette allocation de terre. »

Conclusion

En conclusion, après une année de changement de pouvoir en Tanzanie, il existe des signes prometteurs pour les peuples autochtones. Toutefois, nous sommes encore les témoins d'abus excessifs de pouvoir de la part des préfets de district et des préfets régionaux, d'une très faible implication des peuples autochtones dans la prise de décisions, de violations des droits de l'homme, incluant des perceptions négatives du mode de vie des peuples autochtones. Une pression de plus en plus pressante de la part du gouvernement pour développer les politiques de conservation et encourager les investissements continue de l'emporter sur les intérêts des gens. Nous n'avons de cesse de voir les problèmes des peuples autochtones mis de côté par les leaders politiques qui croient savoir ce que souhaitent ces populations – ceci malgré les tentatives des peuples autochtones d'expliquer à ces mêmes leaders ce que sont précisément leurs problèmes, leurs requêtes et leurs attentes. Toute cette dernière année, nous avons également constaté que des grands médias semblaient reculer sur la question des droits de

l'homme et avoir moins de courage pour s'affronter aux irrégularités et les rectifier, en particulier lorsque l'auteur de telles irrégularités provenait du gouvernement.

Notes and references

- 1 www.answers.com/Maasai; www.answers.com/Datoga; www.answers.com/Hadza.
- 2 Other sources estimate the Hadzabe at between 1,000 – 1,500 people. See, for instance, Mad- sen, Andrew, 2000: *The Hadzabe of Tanzania. Land and Human Rights for a Hunter-Gatherer Community*. Copenhagen: IWGIA.
- 3 Article 19 of the UNDRIP requires States “to consult and cooperate in good faith with the indigenous people concerned through their own representatives institutions in order to obtain their free, prior and informed consent before adopting and implementing legislative or administrative measures that may affect them.”
- 4 The size of the fenced area was supplied by Mattijs Smith, pers.comm. 27 November 2014.
- 5 Issa Shivji, “Legal Opinion on the Right of Maasai Community to En'doinyo Ormoruak and its Environs” (unpublished report for PINGO's Forum, 1998).
- 6 At the Office of the Prime Minister (Regional Administration and Local Governments).
- 7 Professor Issa G. Shivji, pers.comm. 11 December 2014.

Edward T Porokwa est directeur exécutif de l'ONG PINGOs Forum, une ONG « parapluie » pour les pasteurs et chasseurs - cueilleurs de Tanzanie. C'est un avocat autochtone qui plaide devant la Haute Cour de Tanzanie. Il travaille sur les droits de l'homme des autochtones depuis 15 années.

Source : IWGIA Indigenous World 2017
Traduction de l'anglais par **Xavier Peron**
Membre du réseau des experts du GITPA pour l'Afrique